

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/195
12 juillet 2000

(00-2848)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

L'ENJEU DU DÉVELOPPEMENT DANS LES ÉCHANGES: MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Communication de la Banque mondiale

I. INTRODUCTION

1. La mondialisation des marchés de l'alimentation et la baisse des taux de droits appliqués aux produits agricoles ont élargi les possibilités de croissance économique des pays en développement. Toutefois, avec l'abaissement des obstacles traditionnels au commerce des produits agricoles, les obstacles techniques et réglementaires font de plus en plus l'objet d'un débat, notamment ceux qui concernent les normes sanitaires et phytosanitaires. Le présent document discute de ces aspects dans une perspective de développement. La première section décrit brièvement les tendances du commerce des produits agricoles et celles des exportations des pays en développement. La section suivante expose plusieurs des défis que doivent relever les pays en développement dans la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires. Les sections finales décrivent l'expérience récente en matière d'aide au développement axée sur le commerce qui est fournie par la Banque mondiale dans le domaine des normes sanitaires et phytosanitaires, et elles font le point sur les dépenses de la Banque se rapportant aux mesures SPS et aux normes connexes pour l'exercice 1999. Les nouveaux travaux de recherche entrepris à la Banque mondiale à propos des normes et des échanges sont également décrits dans cette section.

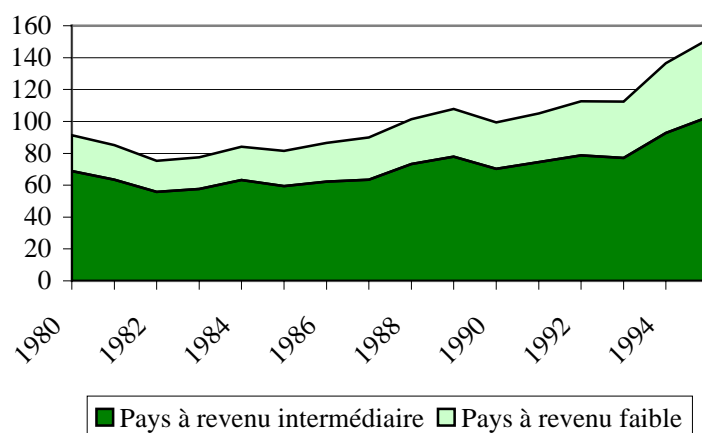
II. ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES MONDIALES

2. L'évolution récente du profil des exportations des pays en développement est caractérisée par la part croissante des produits finis dans les exportations totales, et la part décroissante des minéraux et des aliments. La part décroissante des exportations de minéraux est frappante, mais les exportations alimentaires demeurent une part essentielle du commerce des pays en développement parce que ces pays détiennent, pour les exportations alimentaires, des avantages comparatifs qui s'expliquent par le faible coût de la main-d'œuvre et l'abondance des terres cultivables.

3. Les exportations alimentaires des pays en développement connaissent une croissance constante depuis le début des années 80, comme l'indique la figure 1. Les pays à revenu intermédiaire¹, soit la majorité des pays d'Amérique latine, des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et des pays d'Asie, ont connu une forte croissance de leurs exportations de produits agricoles durant la décennie 1990. Les pays à faible revenu, soit la majorité des pays d'Afrique, certains des PECO et certains des pays d'Amérique latine et d'Asie, ont graduellement augmenté leurs exportations depuis le début de la décennie 1980. La croissance des exportations alimentaires est allée jusqu'à 120 pour cent dans les pays à faible revenu entre 1980 et 1995 et elle a été supérieure à 50 pour cent dans les pays à revenu intermédiaire. Ces données illustrent la participation croissante des pays à faible revenu dans le commerce mondial.

¹ La définition de "pays à revenu intermédiaire ou faible" suit celle de la Banque mondiale de 1999.

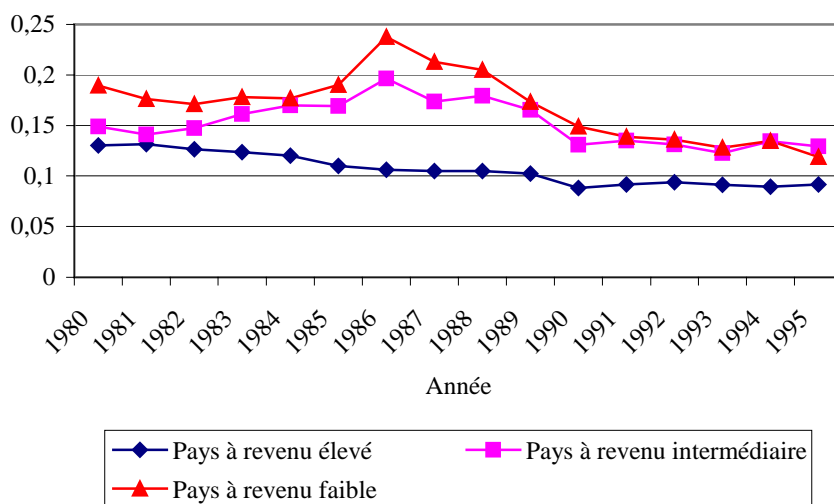
**Figure 1. Exportations alimentaires des pays en développement
(en millions de dollars EU de 1995)**



Source: Calculs de la Banque mondiale fondés sur le GTAP.

4. La figure 2 montre les parts des produits alimentaires dans les exportations totales de 1980 à 1995. La part des produits alimentaires dans les exportations des pays à revenu élevé a baissé constamment de 1981 à 1990, mais elle est devenue stationnaire de 1990 à 1995. Quant aux pays à revenu intermédiaire, la part des produits alimentaires dans leurs exportations avait atteint un sommet en 1986, mais elle s'est stabilisée durant la décennie 1990. Les pays à revenu faible suivent une tendance semblable à celle des pays à revenu élevé. Ces pays ont connu toutefois une baisse notable vers 1991, après un sommet plus élevé que celui des pays à revenu intermédiaire en 1986. La part généralement décroissante des exportations alimentaires traduit la diversification qui se manifeste dans les pays en développement et leur affranchissement graduel par rapport aux exportations alimentaires (Hertel et Martin, 1999).

Figure 2. Part des produits alimentaires dans les exportations totales

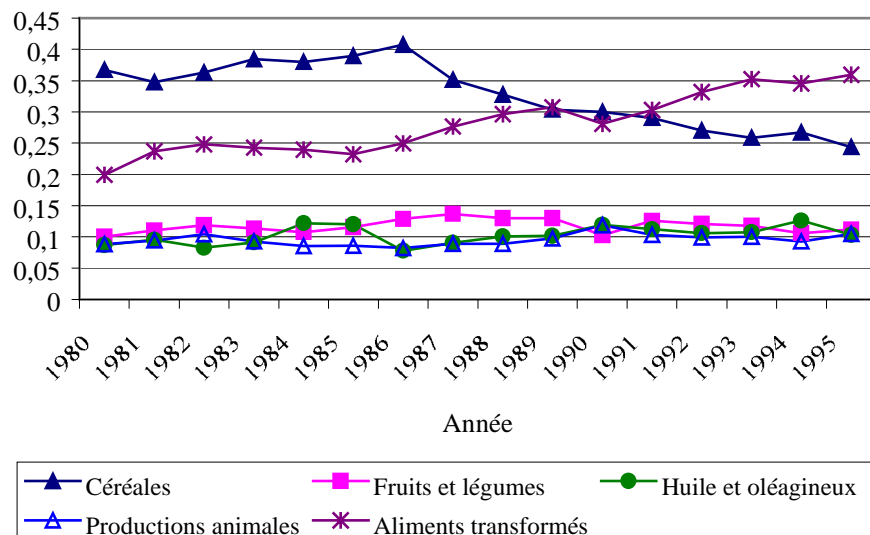


Source: Calculs de la Banque mondiale fondés sur le GTAP.

5. La croissance n'est pas sans effet sur les sous-catégories des exportations alimentaires. La figure 3 montre la tendance structurelle des pourcentages de cinq groupes de produits alimentaires exportés par les pays en développement (à revenu intermédiaire ou à revenu faible). Elle révèle que les céréales ont été l'exportation la plus importante jusqu'au milieu des années 80, mais que leur importance a baissé notablement durant les années 90. En revanche, les aliments transformés ont vu leur part des exportations alimentaires totales augmenter et sont devenus de plus en plus importants durant les années 90. Le diagramme donne à penser que cette tendance va probablement se confirmer. La part des produits alimentaires d'autres catégories est demeurée relativement constante de 1980 à 1995.

6. La croissance des exportations d'aliments transformés est induite en partie par l'utilisation accrue des technologies de transformation dans les pays en développement. Les pays en développement ont amplifié leur avantage comparatif représenté par la faiblesse de leur coût de main-d'œuvre à l'étape de la transformation et c'est pourquoi ils deviennent de plus en plus concurrentiels sur les marchés internationaux.

Figure 3. Exportations alimentaires des pays en développement, par catégorie, en 1995



Source: Calculs de la Banque mondiale fondés sur le GTAP.

7. Les grandes destinations régionales des exportations dépendent de plusieurs facteurs, dont la proximité géographique et politique, la différence d'avantage comparatif et le niveau des obstacles au commerce. Dans les pays développés, le commerce intrarégional accapare la plus grande partie du flux des biens commercialisables. Il n'en va pas nécessairement de même pour les pays en développement. Ainsi, la production agricole y est tributaire de facteurs physiques et climatiques qui varient selon la région géographique. De plus, la production alimentaire des pays en développement dépend de conditions physiques et climatiques contre lesquelles il est difficile de lutter en raison de l'état peu avancé des technologies biochimiques. Il peut en résulter une spécialisation dans moins de catégories de produits alimentaires exportables. D'ailleurs, ce genre de contraintes peut toucher des catégories semblables d'exportations alimentaires dans les pays où les conditions géographiques sont similaires.

8. Le tableau 1 présente les courants commerciaux, en valeur, en 1995, par région du monde. Les chiffres entre parenthèses indiquent la part des exportations qui est allée à chaque région, en pourcentage des exportations totales vers cette région. Les régions de la colonne verticale indiquent l'origine des exportations de produits alimentaires, et les régions de la colonne horizontale indiquent

la destination de ces produits. Les données montrent que l'Europe occidentale et le reste des pays à revenu élevé sont les principales destinations des exportations des pays en développement. De plus, l'Europe occidentale est la principale destination des exportations du Moyen-Orient et de l'Afrique, avec un pourcentage de 57 pour cent comparativement à seulement 16 pour cent du commerce intrarégional de cette région. Les pays d'Asie à revenu élevé, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Amérique du Nord sont les principales destinations des exportations des pays d'Asie à revenu intermédiaire ou faible. Ces pays à revenu élevé et l'Europe occidentale sont pour l'Amérique latine des marchés dont l'importance est à peu près égale.

Tableau 1. Exportations alimentaires, par région de destination, en 1995
(en millions de dollars EU de 1995)

	Europe occidentale	Reste des pays à revenu élevé	Moyen-Orient et Afrique	Asie	Amérique latine	Reste du monde	Total
Europe occidentale	152 348 (0,74) ¹	16 609 (0,08)	13 545 (0,07)	4 944 (0,02)	3 832 (0,02)	13 781 (0,07)	205 059 (1,00)
Reste des pays à revenu élevé	13 432 (0,13)	48 867 (0,47)	8 647 (0,08)	19 318 (0,19)	9 602 (0,09)	3 077 (0,03)	102 943 (1,00)
Moyen-Orient et Afrique	14 855 (0,57)	3 123 (0,12)	4 031 (0,16)	1 985 (0,08)	298 (0,01)	1 576 (0,06)	25 868 (1,00)
Asie ²	9 030 (0,15)	26 218 (0,44)	5 312 (0,09)	15 039 (0,25)	982 (0,02)	3 341 (0,06)	59 922 (1,00)
Amérique latine	17 969 (0,33)	17 421 (0,32)	3 955 (0,07)	3 830 (0,07)	9 073 (0,17)	1 844 (0,03)	54 092 (1,00)
Reste du monde	7 919 (0,41)	2 935 (0,15)	1 263 (0,07)	2 232 (0,11)	256 (0,01)	4 817 (0,25)	19 422 (1,00)

¹ Les chiffres entre parenthèses sont les pourcentages de la valeur totale des exportations d'une région donnée.

² À l'exclusion de Hong Kong, du Japon, de la Corée du Sud et de Taiwan, qui sont inclus dans le reste des pays à revenu élevé.

Source: Calculs de la Banque mondiale fondés sur le GTAP.

III. DROITS ET OBLIGATIONS ÉNONCÉS DANS L'ACCORD SPS: QUELQUES POINTS À EXAMINER DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT

A. L'ACCORD SPS

9. L'un des principaux objectifs de l'Accord SPS est "l'adoption et l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires afin de réduire au minimum leurs effets négatifs sur le commerce". Cet accord énonce en particulier les règles d'application des dispositions de l'article XX du GATT de 1994, relatives à l'utilisation de mesures sanitaires ou phytosanitaires, ainsi que les règles d'application des mesures SPS même dans les cas où l'article XX du GATT n'est pas invoqué. Il reconnaît le droit des pays importateurs d'appliquer de telles mesures, mais il affirme leur obligation de fournir une justification scientifique à l'appui. Il énonce aussi l'obligation des Membres d'établir des points d'information et donne la possibilité de répondre à ceux qui notifient leur intention de promulguer de nouvelles mesures SPS.

10. Les mesures doivent s'appuyer sur la protection sanitaire et phytosanitaire de la vie humaine, animale et végétale. Afin d'éviter le recours aux mesures SPS pour la protection d'industries nationales, l'Accord souligne que toutes les mesures du genre doivent reposer sur une justification scientifique ou sur une évaluation des risques. Tous les signataires sont encouragés à adopter des normes reconnues au niveau international, mais sont libres d'appliquer des normes plus rigoureuses. Les normes internationales sont élaborées par plusieurs organisations, notamment la Commission du Codex Alimentarius et l'Office international des épizooties (OIE), et par des organisations internationales et régionales opérant dans le cadre de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

11. L'Accord SPS prévoit aussi que chaque Membre doit s'assurer qu'il existe au moins un point d'information dont le rôle sera de répondre à toutes les questions raisonnables des Membres concernés et de fournir les documents pertinents. Des notifications doivent être présentées aux autres Membres par l'entremise du Comité SPS.

B. L'IMPORTANCE DES POINTS D'INFORMATION ET DES NOTIFICATIONS

12. Comme l'indique le tableau 2, malgré l'obligation d'établir des points d'information, 76 pour cent seulement des Membres à revenu intermédiaire ou à revenu faible avaient en 1999 établi des points d'information comme le prévoit l'Accord SPS, comparativement à 92 pour cent des Membres à revenu élevé.

Tableau 2. Nombre total de pays qui ont établi des points d'information pour les mesures SPS

	Pays à revenu intermédiaire ou faible		Pays à revenu élevé	
1995	78	49 (63%)	34	28 (82%)
1999	98	74 (76%)	36	33 (92%)

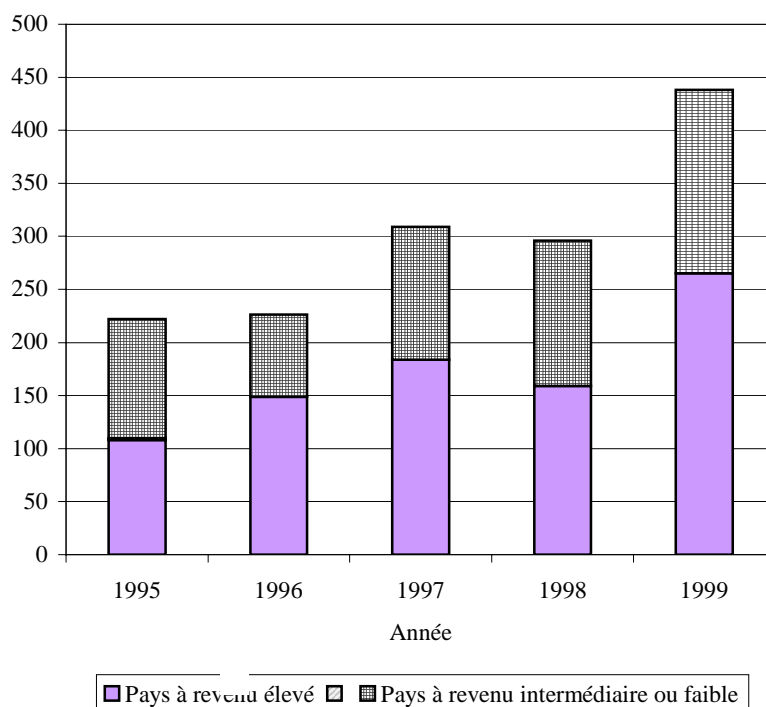
Source: Calculs de la Banque mondiale fondés sur les données de l'OMC.

13. Les données relatives aux notifications selon l'Accord SPS sont elles aussi dignes d'attention. Le nombre croissant de notifications au titre de l'Accord SPS confirme l'application croissante des mesures SPS dans les échanges. L'augmentation est probablement due à la fois aux préoccupations grandissantes touchant l'innocuité des produits alimentaires, animaux et végétaux, et à l'expansion du commerce mondial. Le nombre total de notifications au titre de l'Accord SPS qui sont soumises à l'OMC durant une année donnée a doublé au cours des cinq dernières années, passant de 220 en 1995 à 438 en 1999, comme le montre la figure 4. Comme les mesures SPS restent en principe valides une fois promulguées, le nombre cumulatif de mesures SPS en vigueur s'est accru encore plus nettement. La figure 4 indique aussi que le nombre de notifications au titre de l'Accord SPS augmente en général à la fois dans les pays à revenu élevé et dans les pays à revenu intermédiaire ou faible.

14. Comme les pays développés ont globalement davantage de ressources à consacrer aux normes d'innocuité des aliments et de sécurité des animaux et des végétaux, il est normal de constater un nombre plus élevé de notifications venant des pays développés Membres. Toutefois, les notifications soumises par les pays en développement Membres ont elles aussi augmenté de 1995 à 1999.²

² Le nombre de notifications provenant des pays à revenu intermédiaire ou faible en 1995 est supérieur à celui de 1996, mais le Mexique a présenté 100 notifications en 1995. C'est près de la moitié du nombre total pour les pays à revenu intermédiaire ou faible.

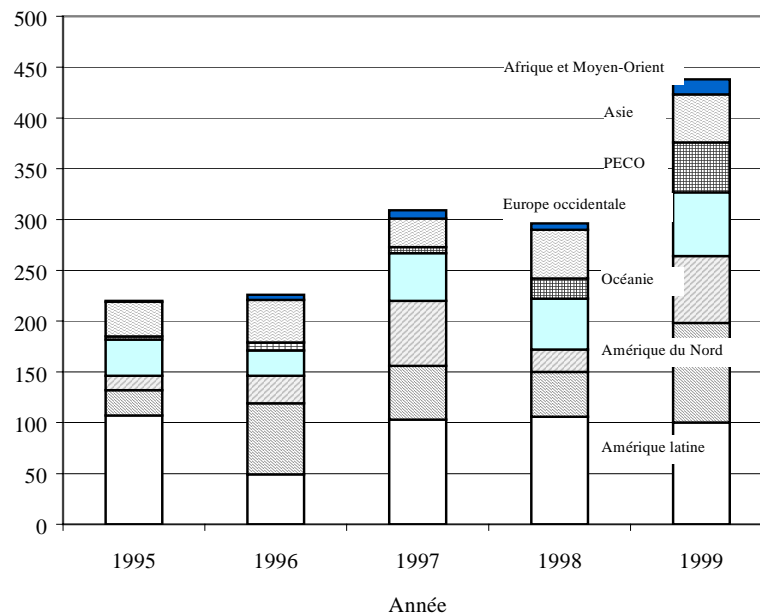
Figure 4. Nombre de notifications au titre de l'Accord SPS, par niveau de revenu



Source: Calculs de la Banque mondiale fondés sur le GTAP.

15. La figure 5 illustre la répartition du nombre de notifications soumises à l'OMC, par région. L'Amérique latine représente un pourcentage élevé parmi les pays en développement. Cela s'explique sans doute en partie par l'établissement du Marché commun du Sud (MERCOSUR) en 1994 et par l'adhésion du Mexique à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). L'Amérique du Nord montre une progression, à la fois parce que les pays en développement ont augmenté leurs exportations vers ces régions à revenu élevé et parce que ces régions sont devenues de plus en plus sensibles à la salubrité des importations provenant des pays en développement. Pour les PECO, le nombre a augmenté rapidement vers 1999, ce qui atteste un commerce intrarégional croissant et un commerce croissant avec l'Europe occidentale. La part de l'Asie est modeste, et les notifications du Japon et de la Corée ont représenté en 1999 près de la moitié du total pour l'Asie. L'Afrique et le Moyen-Orient sont demeurés loin derrière les autres régions.

Figure 5. Nombre de notifications au titre de l'Accord SPS, par région



Note: L'Océanie comprend l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les îles Fidji.

Source: Calculs de la Banque mondiale fondés sur le GTAP.

C. HARMONISATION ET ÉQUIVALENCE

16. La nécessité d'une compréhension plus précise de la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord SPS en ce qui concerne les pays en développement s'est accentuée (G/SPS/W/93). C'est le cas en particulier pour les notions d'analyse des risques, de niveau approprié de protection, d'équivalence et de zones exemptes de maladies. Les Membres sont tenus de présenter des exemples concrets du processus d'harmonisation selon les dispositions du Comité adoptées en 1997, mais seuls trois pays en développement Membres avaient en mai 1999 présenté des exemples de problèmes commerciaux que l'on croit rattachés à l'utilisation, à la non-utilisation ou à l'absence de normes internationales. L'examen de l'Accord SPS effectué à l'OMC (G/SPS/12) fait ressortir l'importance pour les gouvernements des pays en développement Membres d'adopter une démarche systématique dans l'examen de leurs besoins internes et de leur capacité de se conformer aux normes proposées, ainsi que l'importance de leur participation active au processus d'établissement des normes. L'examen décrit aussi les raisons de l'incapacité des pays en développement Membres de progresser sur la voie de l'harmonisation. Leur argument s'appuie sur l'insuffisance des délais accordés aux pays en développement Membres pour s'exprimer sur les notifications.

D. JUSTIFICATION SCIENTIFIQUE ET ÉVALUATION DES RISQUES

17. Le Comité SPS encourage l'initiative d'organisations internationales consistant à établir des lignes directrices sur l'analyse des risques, notamment sur la terminologie applicable, afin d'aider les Membres à s'acquitter de leurs obligations selon l'Accord. Ces organisations sont le Codex, l'OIE, la CIPV, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (G/SPS/12). On a constaté des progrès raisonnables parmi les pays développés Membres en matière de reconnaissance mutuelle pour l'évaluation des risques, mais l'établissement d'organismes d'évaluation des risques dans les pays en développement semble accuser

du retard. Outre l'élaboration de ces lignes directrices internationales, l'initiative de pays développés Membres pour la diffusion des lignes directrices est essentielle. Le document G/SPS/R/14 décrit les activités d'élaboration liées à l'évaluation des risques. Un séminaire sur les mesures SPS a eu lieu à Chiang Mai, en Thaïlande, du 3 au 6 février 1999, en application du Plan d'action Asie-Europe pour la facilitation du commerce, l'accent étant mis sur l'évaluation des risques techniques et sur l'assistance technique. L'Australie serait intervenue activement dans le soutien au développement de capacités pour les pays en développement Membres d'Océanie, d'Asie et d'Afrique. Les activités en question comprennent la formation interne de fonctionnaires de l'isolement sanitaire, l'aide à l'établissement de services de diagnostic et la surveillance des parasites et des maladies.

E. RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

18. L'Organe de règlement des différends de l'OMC a été saisi de 25 différends qui se rapportaient aux Accords SPS et OTC. Sur ces 25 différends, neuf en sont aujourd'hui à l'étape des consultations du mécanisme de règlement des différends, deux sont actuellement devant des groupes spéciaux, sept ont été réglés à l'amiable et sept ont été tranchés par les groupes spéciaux et l'Organe d'appel. Dix-huit différends concernaient l'agriculture, plus que tout autre secteur. Quatre d'entre eux, WT/DS12, WT/DS14, WT/DS61 et WT/DS72, citaient l'Accord OTC, mais non l'Accord SPS. Cela s'explique par le fait que les mesures contestées dans chacun de ces cas n'intéressaient pas l'application d'une mesure sanitaire ou phytosanitaire.

F. PRINCIPAUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT: LE CAS DE L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

19. L'Afrique subsaharienne est l'une des régions les moins développées du monde. Le PIB par habitant y totalisait 510 dollars en 1999, suivi de l'Asie du Sud, soit 430 dollars, le niveau le plus faible parmi six régions en développement dans le monde (Banque mondiale, 1999). Trente-huit des 50 pays de l'Afrique subsaharienne appartenaient au groupe des revenus les plus faibles de la classification de la Banque mondiale en 1999. Leurs principales exportations agricoles traditionnelles sont le cacao, le café, le coton, le sucre, les arachides, le thé, le tabac, le caoutchouc et la banane. Mais le pourcentage de ces produits dans les exportations agricoles totales est tombé de 75 pour cent en 1980-1989 à 71 pour cent en 1990-1997, ce qui reflète la tendance baissière des cours mondiaux des produits alimentaires à l'état brut et l'émergence de secteurs de la transformation des aliments (Oyejide et consorts, 2000). Les aliments transformés qui ont connu une croissance notable sont les huiles végétales et animales, la farine, les céréales transformées et le tabac (Oyejide et consorts). Les pays de l'Afrique subsaharienne ont réussi à accroître en Europe les parts de marché de leurs exportations d'aliments transformés. La croissance du secteur de la transformation des aliments peut être une transition logique vers l'industrialisation, par une mise à profit de leur avantage comparatif au niveau de la production alimentaire, ce à quoi s'ajoute la nécessité relativement faible de capacités technologiques.

20. Oyejide et consorts font observer que les mesures SPS d'Europe occidentale se concentrent davantage dans les catégories des aliments transformés que dans celles des aliments à l'état brut. Dans ce contexte, l'Accord SPS est susceptible de freiner la croissance des exportations d'aliments transformés de l'Afrique subsaharienne. Les pays de l'Afrique subsaharienne se sont montrés peu empressés à se conformer aux mesures SPS. Seuls 15 pays de cette région parmi les 32 qui sont Membres de l'OMC ont établi des points d'information fin 1999. On constate également que leur réglementation commerciale portant sur les mesures SPS est assez peu rigoureuse. Seulement 41 notifications liées aux mesures SPS ont été soumises à l'OMC par les pays de l'Afrique subsaharienne entre 1995 et 1999, ce qui est inférieur à 3 pour cent du total général (1 489) pour la même période.

21. Selon l'étude d'Oyejide et consorts portant sur l'Afrique subsaharienne, l'étude multirégionale du Center for Food Economics Research (CeFER), qui englobait l'Afrique subsaharienne, l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud, et autres études concernant les mesures SPS, y compris les

projets de recherche financés par la Banque mondiale, les enjeux suivants du développement doivent être mis en relief:

- a) amélioration des méthodes de production - technique de culture et de récolte des céréales, alimentation du bétail, technique d'abattage et de traite;
- b) amélioration des méthodes de transport et d'entreposage - délai de transport, technique artisanale et hygiène des installations d'entreposage;
- c) amélioration de l'accès aux ressources facilitant la conformité - assistance d'experts techniques et de ressources documentaires, ainsi que de laboratoires et de stations de quarantaine;
- d) amélioration de l'accès à la négociation internationale, établissement de points d'information et de points de contact à l'OMC afin de promouvoir la participation des pays en développement aux négociations multilatérales;
- e) équilibrage des économies d'échelle et des avantages tirés de la libéralisation des marchés - développement équilibré de systèmes centralisés de contrôle de la qualité et de systèmes de marchés concurrentiels pour l'exportation;
- f) indemnisation de la perte de l'accès aux marchés par suite des mesures SPS - quantification de l'effet des mesures SPS sur les échanges.

G. PROBLÈMES DE MISE EN ŒUVRE

22. L'effet des mesures SPS sur les pays en développement est important pour plusieurs raisons, lorsqu'on les considère sous l'angle du développement: 1) les mesures SPS peuvent limiter l'accès aux marchés alors que l'économie des pays en développement s'appuie principalement sur les exportations agricoles, 2) les pays en développement ont peu de ressources technologiques et financières pour se conformer aux normes, et 3) l'accès restreint à l'information, qui empêche une réelle intervention dans le débat international.

23. L'Accord SPS souligne l'importance d'un large éventail d'assistance au développement par le biais de l'aide des pays développés. Il note que les pays en développement Membres peuvent connaître des difficultés particulières pour se conformer aux mesures sanitaires ou phytosanitaires des Membres importateurs, et par conséquent pour accéder aux marchés, et aussi pour formuler et appliquer des mesures sanitaires ou phytosanitaires sur leurs propres territoires.

24. Il importe de comprendre les difficultés que doivent surmonter les pays en développement pour se conformer à des mesures sanitaires ou phytosanitaires. Une telle assistance pourrait porter entre autres choses sur les domaines des techniques de transformation, de la recherche et de l'infrastructure, y compris pour l'établissement d'organismes réglementaires nationaux, et elle pourrait prendre la forme de conseils, de crédits, de dons et d'aides, y compris en vue de s'assurer les services d'experts techniques, ainsi que d'activités de formation et de matériel afin de permettre aux pays visés de s'adapter et de se conformer aux mesures sanitaires ou phytosanitaires nécessaires pour arriver au niveau approprié de protection sanitaire ou phytosanitaire sur leurs marchés d'exportation. La section suivante décrit l'activité de la Banque mondiale au soutien de la mise à niveau des systèmes liés aux normes sanitaires et phytosanitaires, un accent particulier étant mis sur les projets de nature commerciale entrepris dans ces domaines durant l'exercice 1999.

IV. L'ASSISTANCE RÉCENTE DE LA BANQUE MONDIALE CONCERNANT LES NORMES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

25. Au cours de la dernière décennie, la Banque mondiale a financé plusieurs projets destinés à faciliter la mise en œuvre de réglementations sanitaires et phytosanitaires dans les pays en développement. Il pourrait être très coûteux de se focaliser sur l'objectif étroit consistant à observer des mesures SPS rigoureuses sur le marché mondial si cela n'est pas fait à l'intérieur d'un cadre général de développement générant suffisamment d'avantages pour compenser les coûts en question. La plupart des projets exécutés par la Banque ont intégré, en ce qui concerne les mesures SPS, des objectifs d'un caractère plus général, c'est-à-dire garantir la sécurité alimentaire, accroître la productivité agricole, protéger la santé des animaux et préserver les végétaux. Ainsi, les avantages engendrés par ces projets, par exemple l'augmentation des récoltes, l'amélioration de l'accès aux marchés internationaux et la réduction des pertes d'animaux et de végétaux, l'ont emporté sur les coûts de la conformité aux mesures SPS.

26. Dans ces projets, les objectifs liés aux mesures SPS requièrent souvent, selon les buts particuliers du projet, la mise à niveau des services vétérinaires, la construction de laboratoires et de postes de quarantaine, ainsi que la mise en place d'équipements de formation et d'équipements de contrôle de la qualité. Les projets comprennent aussi des éléments tels que la certification de zones exemptes de maladies et de parasites, la formation d'un personnel et la fourniture d'équipements pour la recherche sur les mesures SPS.

A. PROJETS LIÉS AUX MESURES SPS ET LEURS ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

27. Comme on l'indique dans Finger et Schuler, 1999, la Banque mondiale a, durant la dernière décennie, financé plusieurs projets liés aux mesures SPS. Citons par exemple les projets destinés à garantir la conformité aux mesures SPS selon ce que prévoit l'Accord SPS. Le financement lié aux mesures SPS est principalement canalisé par l'entremise de quatre types particuliers de projets de développement:

a) Projets liés à la transformation des aliments et aux services de quarantaine

Chine, 1993-2000, élément "quarantaine des animaux et des végétaux" du Projet des services de soutien à l'agriculture;

Turquie, 1992-1999, élément "modernisation des laboratoires et du contrôle des résidus" du Projet de recherche agricole;

Russie, 1992-1995, élément "amélioration des équipements de transformation des aliments et de lutte contre les maladies" des prêts de revalorisation;

Pologne, 1990-1995, élément "modernisation des équipements de transformation des aliments" du Projet de développement des exportations des agro-industries.

b) Projets concernant les animaux

Brésil, 2000-2004, Projet de protection de la santé des animaux et de préservation des végétaux, qui sera discuté plus loin en détail;

Hongrie, 1985-1991, élément "modernisation des abattoirs" du Projet intégré concernant le bétail;

Madagascar, 1980-1988, élément "vaccination du bétail" du Projet de développement rural.

c) Projets liés au rendement des cultures

Brésil, 2000-2004, Projet de protection de la santé des animaux et de préservation des végétaux;

Viet Nam, 1994-1997, élément "lutte phytosanitaire" du Projet de revalorisation agricole;

Algérie, 1988-1994, Projet de lutte contre les criquets.

d) Projets agricoles généraux

Argentine, 1991-1996, Projet de réforme générale des exportations de produits agricoles.

B. L'ASSISTANCE DE NATURE COMMERCIALE DE LA BANQUE ET LES MESURES SPS DURANT L'EXERCICE 1999

28. La Banque mondiale examine actuellement son assistance de nature commerciale de l'exercice 1999. Les estimations montrent que cette assistance de la Banque mondiale, dont la facilitation du commerce liée à l'adoption de normes internationales, ainsi que l'assistance technique et la formation, a absorbé entre 23 et 30 pour cent des dépenses totales de la Banque pour l'ajustement des politiques et les prêts au titre de projets durant l'exercice 1999. Le total a été d'environ 28,994 milliards de dollars. Quant au financement lié au commerce, les prêts d'intervention ont représenté environ 25 à 30 pour cent des dépenses d'intervention, qui ont totalisé 15,449 milliards de dollars. De même, la part du commerce dans les prêts au titre de projets a représenté environ 23 pour cent des prêts au titre de projets durant l'exercice 1999, qui ont totalisé 13,5445 milliards de dollars.

29. La Banque mondiale a aussi financé des projets destinés à soutenir la capacité des pays en développement à se conformer aux mesures SPS dans des domaines tels que la réforme de la réglementation, la modernisation des douanes et autres projets. Le financement total des projets qui sont directement ou indirectement liés aux mesures SPS a atteint 412,15 millions de dollars; cela représente environ 5,1 pour cent du financement total des projets liés au commerce durant l'exercice 1999.

Figure 6. Profil des prêts de la Banque durant l'exercice 1999

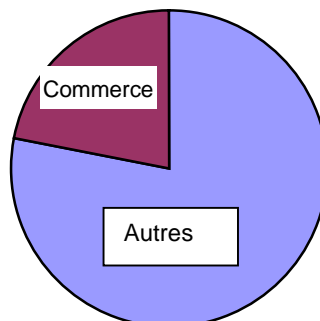
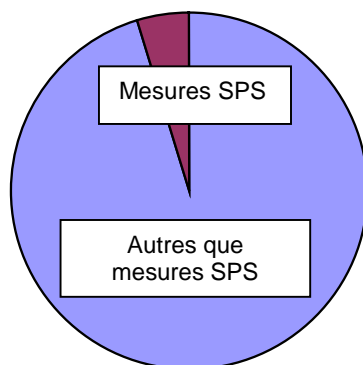


Figure 7. Profil des prêts de la Banque liés au commerce, exercice 1999

30. De plus, durant l'exercice 1999, la Banque a consacré 610,7 millions de dollars à la modernisation des infrastructures douanières et à la simplification des procédures douanières. Bien que non directement liée aux mesures SPS, la modernisation des infrastructures douanières peut améliorer la capacité des pays de vérifier si leurs importations satisfont aux normes SPS, ce qui incite leurs partenaires commerciaux à respecter ces normes. Au surplus, la modernisation des infrastructures douanières et des postes de quarantaine aux fins de contrôler la qualité des marchandises importées aura tout probablement un effet d'entraînement sur le secteur manufacturier local et sur son aptitude à se conformer aux normes SPS. Les spécialités et les connaissances générées pour la gestion des marchandises importées pourraient aussi être utilisées au niveau local dans l'amélioration de la qualité des produits locaux. Par conséquent, la modernisation des infrastructures douanières peut être considérée comme un moyen indirect, mais important, par lequel la Banque a soutenu les efforts faits par les pays en développement pour se conformer aux normes SPS.

31. On trouvera ci-après un aperçu des dépenses de la Banque liées aux mesures SPS pour l'exercice 1999.

Tableau 3. Prêts estimatifs de la Banque en rapport avec les mesures SPS – exercice 1999
(en millions de dollars EU)

	Ajustement des structures	Financement d'investissements	Total		
1. Améliorer les systèmes sanitaires	0	93	93	Projets directs liés aux mesures SPS	
2. Investissement dans les normes	24	2,2			Total, direct et indirect
3. Aide à l'adoption de normes	24	0	319,15	Projets indirects liés aux mesures SPS	412,15

	Ajustement des structures	Financement d'investissements	Total		
4. Administration	268,95	0			Total, avec douanes
5. Douanes	573,8	36,9	610,7	Douanes	1 022,85

1. Mise à niveau des installations sanitaires, de la quarantaine, etc., pour soutenir le commerce des produits agricoles.
2. Investissement dans les infrastructures des normes, la métrologie, le calibrage, les systèmes d'accréditation de laboratoires, les essais, les programmes de certification et autres mécanismes.
3. Aide les firmes à adopter ou à observer les normes internationales, y compris mise en œuvre de programmes de normes de qualité.
4. Projets de réforme de la réglementation gouvernementale, santé, sécurité, régimes environnementaux de l'ensemble du secteur privé.
5. Réduction des formalités de dédouanement; simplification des procédures d'exportation/d'importation; modernisation de l'infrastructure douanière.

Source: Base de données de l'assistance de la Banque mondiale en matière de commerce, exercice 1999.

C. APERÇU GÉNÉRAL DES PROJETS DE LA BANQUE MONDIALE LIÉS AUX MESURES SPS DURANT L'EXERCICE 1999

32. Parmi les divers projets liés aux mesures SPS et financés par la Banque mondiale l'an dernier, le projet du Brésil pour la protection des animaux et la préservation des végétaux et le projet du Maroc relatif aux pêches comptent, parmi leurs principaux objectifs, le renforcement des mesures SPS dans ces deux pays.

33. Chacun de ces projets est exposé brièvement ci-après.

Protection de la santé des animaux et préservation des végétaux au Brésil

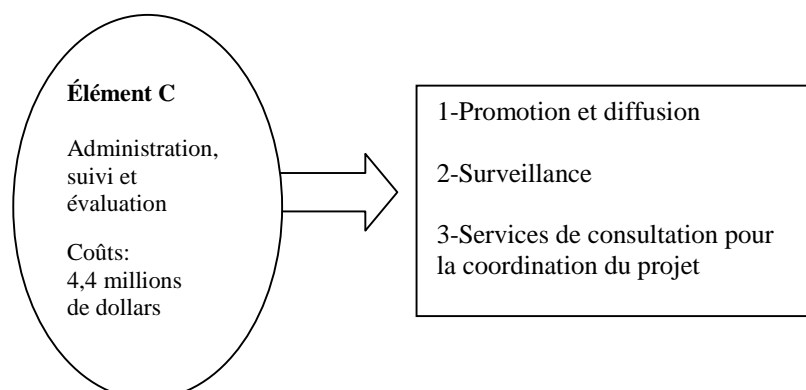
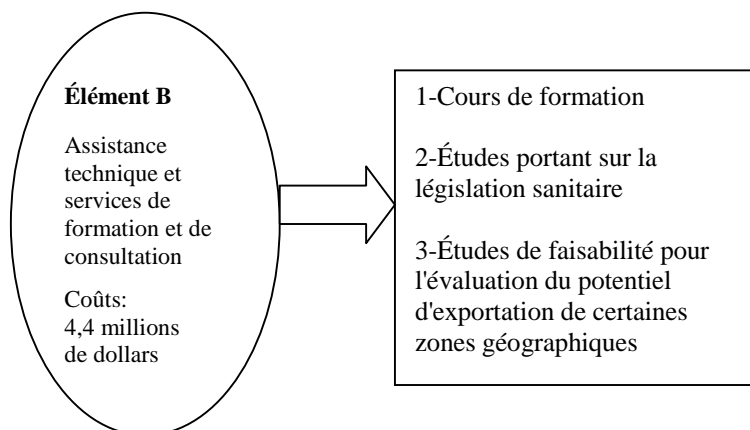
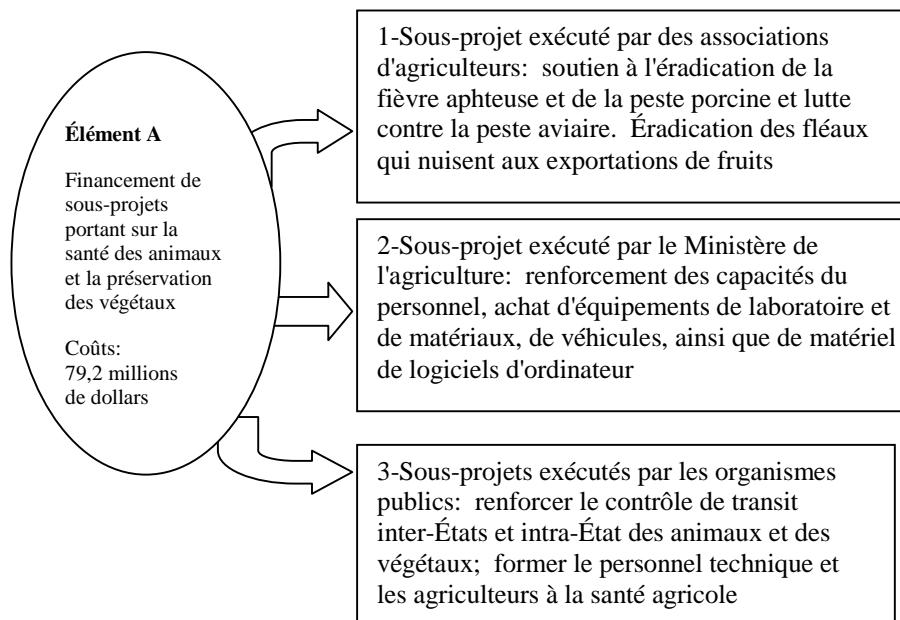
34. Le secteur agricole brésilien représente 11 pour cent du PIB du pays, soit près de 40 pour cent si l'on y englobe l'agro-industrie. Les exportations de bœuf du Brésil, un pays dont le cheptel bovin est le plus important au monde, ne dépassent pas 5 pour cent de la production totale. L'une des principales difficultés qui ont nui à la compétitivité du secteur sur les marchés mondiaux concerne les mesures sanitaires et phytosanitaires. Le projet de protection de la santé des animaux et de préservation des végétaux vise à renforcer la compétitivité du secteur agricole du Brésil par l'amélioration des conditions sanitaires et phytosanitaires.

Éléments du projet

35. Le projet, qui sera mis à exécution sur une période de quatre ans à compter de cette année, comprend trois éléments:

- a) Santé des animaux et préservation des végétaux: cet élément consistera 1) à lancer des campagnes de vaccination systématique contre la fièvre aphteuse; 2) à établir des points de contrôle de transit sanitaire et phytosanitaire ou à les améliorer; 3) à financer des campagnes de sensibilisation à la santé agricole; et 4) à améliorer les systèmes de suivi et de surveillance.

- b) Assistance technique et services de formation et de consultation; cet élément englobera des cours de formation et des évaluations du potentiel d'exportation de certaines régions.
- c) Administration, suivi et évaluation du projet.



Retombées escomptées du projet

36. Le projet sera mis à exécution dans 14 États qui actuellement représentent le gros des exportations agricoles du Brésil et qui sont également des régions offrant le plus fort potentiel d'accroissement des exportations agricoles. Plus des deux tiers des éleveurs de bestiaux et de porcs du Brésil se trouvent dans ces États.

37. Selon le plan de mise en œuvre du projet, le taux de vaccination du bétail, par exemple, passera de 85 pour cent aujourd'hui à 95 pour cent vers la fin du projet. De plus, 174 nouveaux postes fixes et mobiles d'inspection des animaux et des végétaux devraient être opérationnels à la fin du projet. Le projet englobera aussi la formation de plus de 1 100 professionnels de la santé des animaux et des végétaux.

38. La valeur nette actualisée (VNA) des coûts engagés au titre du projet est de 139,2 millions de dollars, tandis que la VNA des retombées se chiffre à 398,8 millions de dollars.

Projet pilote de développement des pêches du Maroc

39. Le secteur des pêches du Maroc joue un rôle essentiel dans l'économie du pays. Le Maroc est le plus gros producteur de poissons d'Afrique et le principal producteur et exportateur de sardines. Pourtant, le secteur doit résoudre de nombreuses difficultés, qui vont de l'amélioration de la gestion de la ressource à l'accroissement de la compétitivité du secteur par l'amélioration de la qualité des produits de la pêche.

40. Le projet pilote de développement des pêches, dont le coût est de 5 millions de dollars, vise à régler ces problèmes. Le projet comprend deux éléments:

- a) Développement institutionnel, notamment aide au gouvernement dans le renforcement de sa capacité de gérer et de développer le secteur des pêches.
- b) Développement pilote de la chaîne de commercialisation: modernisation de la flotte de pêche, amélioration des conditions de débarquement et amélioration des conditions de commercialisation et de transformation. L'amélioration des conditions de transformation est particulièrement importante si l'on veut aider le secteur des pêches du Maroc à observer les mesures SPS.

Retombées escomptées du projet

41. Les principales retombées du projet concernent trois domaines: 1) renforcement du contrôle de la qualité et de la gestion des infrastructures portuaires; 2) poisson de meilleure qualité et productivité accrue du secteur de la transformation, grâce à une valeur ajoutée supérieure; et 3) développement d'un secteur plus concurrentiel de la transformation du poisson, un secteur davantage orienté vers les marchés d'exportation.

V. L'ACTIVITÉ DE LA BANQUE MONDIALE LIÉE AU COMMERCE EN MATIÈRE DE NORMES, DE RÉGLEMENTATIONS ET D'OBSTACLES TECHNIQUES

42. L'activité de la Banque mondiale liée au commerce est une pièce maîtresse de la mission qui est la sienne au niveau du développement et de la lutte contre la pauvreté.³ Le commerce est un puissant moteur de développement économique. Les efforts déployés pour mieux intégrer les pays en

³ Pour un tour d'horizon récent de l'activité de la Banque en matière de commerce, voir le document WT/TF/COH/S/1.

développement au système économique et commercial mondial défini dans le cadre de l'OMC d'une manière qui accélère la croissance sont déterminants. Œuvrant elle aussi à la réalisation de cet objectif, la Banque mondiale aide les pays en développement à réformer leurs politiques commerciales et à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont contractés lors du Cycle d'Uruguay. Son programme de travail relatif au commerce est axé précisément sur les engagements dans l'optique du développement, par exemple les projets visant à soutenir la réforme du secteur public ou la modernisation de l'infrastructure et des équipements, ce qui permet d'avoir des objectifs plus ambitieux en matière de santé, de sécurité ou d'environnement. En outre, la Banque déploie actuellement des efforts conjointement avec ses partenaires au sein du Cadre intégré pour le développement commercial des pays les moins avancés en vue de relier plus étroitement les objectifs de renforcement des capacités et de développement aux avantages d'une intégration plus poussée au système commercial mondial. Par ailleurs, ses initiatives liées au commerce s'accompagnent d'un programme de recherche. Compte tenu des changements intervenus dans la nature des obstacles au commerce et du succès avec lequel le système multilatéral a abordé les mesures traditionnelles, elle a désormais inclus dans ses travaux de recherche en la matière des questions relatives aux nouveaux domaines du commerce, comme celles qui touchent aux normes et à la réglementation.

43. La Banque a placé au cœur de son nouveau programme de travail la connaissance plus approfondie des normes, des règlements techniques et des échanges, sous leurs aspects économiques, institutionnels et de politique générale. Ces questions revêtent une importance particulière pour les pays en développement, car ils cherchent à renforcer le dynamisme de leur industrie, à accroître leur production agricole et à élargir leurs débouchés sur les marchés mondiaux. Afin donc d'approfondir cette connaissance, la Banque mondiale a lancé, en novembre 1999, une nouvelle action relative aux normes internationales, aux règlements techniques et aux politiques commerciales. Globalement, une première série d'initiatives prévue pour trois ans se propose le double objectif suivant: 1) mieux faire comprendre l'importance quantitative des normes et des règlements en tant qu'obstacles au commerce et 2) analyser les aspects liés à la politique commerciale des règlements techniques établis par les gouvernements, en s'intéressant plus précisément au cas des pays en développement.⁴

44. Le calendrier provisoire du programme prévoit, pour la période allant de novembre 1999 à novembre 2002, les travaux suivants de recherche générale et d'analyse de données empiriques:

45. Développement, application et diffusion des résultats d'une étude visant à chiffrer le degré d'incidence des règlements techniques obligatoires élaborés par les gouvernements sur les courants commerciaux internationaux. Ce volet représente un élément déterminant du programme global. Le travail commencera par une enquête visant à doter la Banque mondiale d'une nouvelle base de données sur les normes facultatives et les règlements techniques (prescriptions en matière d'essais des produits, de certification et d'accréditation des laboratoires). Cette base de données servira à établir un rapport donnant des estimations sur les effets de distorsion du commerce engendrés par des normes sélectionnées pour certains produits distribués sur les marchés mondiaux. Le rapport comportera des études de cas relatives aux produits agricoles et aux produits manufacturés.

46. Ce travail empirique de la Banque sur les normes contribuera d'une manière exceptionnelle à déterminer l'incidence économique globale des différences de prescriptions techniques d'un pays à l'autre, ainsi que des coûts qu'elles entraînent. Il convient de noter en particulier que les données empiriques collectées vont constituer une base nouvelle importante pour la définition de la politique à suivre en ce qui concerne les questions commerciales liées aux normes et à la réglementation. Les travaux de recherche ont débuté par le financement d'un atelier intitulé: "Quantifier les obstacles techniques non tarifaires au commerce: est-ce possible?" (27 avril 2000). Cette rencontre a constitué

⁴ L'action de la Banque en matière de normes est financée en partie par un fonds d'affectation spéciale destiné au financement des projets concernant l'élaboration des politiques commerciales qu'elle gère, établi par le Ministère du développement international du Royaume-Uni (DFID).

la base permettant d'élaborer un cadre de recherche et une méthodologie pour conduire une étude empirique de l'incidence des normes sur les échanges. Les sujets suivants ont été examinés: 1) état des connaissances concernant l'effet de distorsion produit sur le commerce par les normes et les règlements techniques; 2) état actuel des instruments de mesure et des modèles permettant de déterminer le coût économique des réglementations ayant un effet de distorsion sur le commerce; 3) meilleure façon de concevoir les enquêtes visant à collecter les données relatives aux normes et aux réglementations; et 4) besoins des décideurs, en termes de données et d'analyses, pour ce qui est des obstacles non tarifaires.

47. La Banque met aujourd'hui au point une enquête destinée à collecter des données sur les coûts de mise en conformité avec les règlements techniques nationaux, notamment les frais liés aux essais, à la certification et à l'accréditation des laboratoires pour des prescriptions réglementaires spécifiques relatives à des produits et des marchés déterminés. Les résultats de l'étude seront analysés et aboutiront à l'établissement d'un rapport de synthèse. Les résultats de la recherche et d'autres éléments d'information devraient être diffusés par le biais de stages de commerce et autres activités financées par l'Institut de la Banque mondiale.

48. Travaux de recherche et d'analyse (série documents de travail) portant sur les normes facultatives, les réglementations nationales et leurs rapports avec le commerce et la compétitivité à l'exportation. Ce deuxième volet vise à fournir les résultats des travaux de recherche récents et à formuler de nouvelles recommandations applicables aux pays en développement en matière de règlements et de normes. Il abordera des questions qui font actuellement l'objet d'un débat au sein de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres enceintes internationales ayant pour thème le commerce, y compris les travaux de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), entre autres dialogues régionaux. Parmi les volets de l'action sur les grandes options de politique commerciale figure le programme de travail établi par l'OMC dans le domaine des normes et des obstacles techniques, en particulier le 2^{ème} examen triennal de l'Accord OTC. Les disciplines énoncées dans l'Accord SPS feront également l'objet d'une analyse, qui mettra l'accent sur les disciplines de l'OMC et les intérêts des pays en développement.

49. Le travail de la Banque sur la politique commerciale et les normes vise par ailleurs à fournir une analyse ciblée de l'incidence des normes facultatives sur la compétitivité des exportations et le développement, par exemple l'incidence d'ISO 9000 sur les résultats commerciaux des pays en développement. Enfin, par la diffusion des documents de travail et une information sur les meilleures pratiques, le projet se propose d'aider les chercheurs et les décideurs des pays en développement dans leurs efforts visant à renforcer les capacités concernant les questions de politique commerciale qui touchent aux normes et aux obstacles techniques.

50. La Banque envisage actuellement l'élaboration d'études et de rapports sur les questions ci-après:

- a) Quels sont les outils commerciaux les plus appropriés pour réduire les obstacles techniques au niveau mondial, y compris les coûts et avantages relatifs de modèles divergents tels que les accords de reconnaissance mutuelle (ARM)? Comment les pays en développement peuvent-ils bénéficier des efforts déployés pour libéraliser les échanges par la réduction des obstacles techniques?
- b) Quelles sont les principales priorités de l'OMC en ce qui concerne les normes et les obstacles techniques au commerce pour les pays en développement, y compris au niveau de la mise en œuvre et des besoins relatifs au renforcement des capacités? Comment le 2^{ème} examen triennal de l'Accord OTC peut-il permettre de renforcer ledit accord? Dans quelle mesure l'Accord SPS a-t-il été utile et quelles sont les principales difficultés à surmonter pour réduire les effets de distorsion qu'ont sur le commerce les obstacles techniques dans le domaine de l'agriculture?

- c) Dans quelle mesure les normes facultatives, par exemple ISO 9000 (norme qualité), ont-elles permis d'accroître la qualité et la compétitivité à l'exportation des petites et moyennes entreprises dans les pays en développement?
- d) Quels sont les besoins les plus essentiels des pays en développement en ce qui concerne la modernisation des systèmes réglementaires et normatifs aux fins de l'expansion des débouchés commerciaux et quelle est la meilleure façon d'y répondre?
- e) Dans quelle mesure les accords de commerce régionaux de la zone Asie-Pacifique et d'ailleurs ont-ils facilité les échanges en réduisant les obstacles techniques, en particulier pour les participants qui sont des pays en développement?

51. L'exploitation du site Web de la Banque mondiale⁵ contribuera de façon décisive à diffuser les résultats de la recherche et les renseignements concernant les aspects commerciaux des normes et des réglementations. Une nouvelle page d'accueil relative aux normes a été élaborée, qui est destinée à centraliser l'information sur le projet et à diffuser les résultats consignés dans les documents de travail, ceux des nouvelles recherches menées par les experts en dehors de la Banque et d'autres informations. La Banque a également mis au point une série de séminaires intitulée "Normes, réglementation et commerce", dans le but d'élargir encore la compréhension des liens existant entre les normes, la politique commerciale et le développement.

52. Par ailleurs, la mise en place d'une série d'ateliers et d'une conférence est envisagée pour 2002, en vue d'élargir la diffusion des recommandations en matière de recherche et de politiques concernant cette partie du programme de travail. Avec des ressources additionnelles, la Banque élaborerait aussi des outils pédagogiques (résumés de cours, matériels didactiques et manuels d'enseignement) et organiserait le financement de séminaires de formation sur les normes internationales et les meilleures pratiques pour la réforme du cadre normatif et réglementaire, y compris l'assistance aux pays en développement. Grâce à ce nouveau volet, elle se proposerait d'apporter une assistance directe à ces pays en ce qui concerne les systèmes d'élaboration des normes internationales, l'information sur les programmes possibles de modernisation de l'infrastructure relative aux normes, et d'autres questions liées à la compréhension du rôle joué par les normes dans le développement. Les documents, matériels didactiques et autres fruits de ce travail seraient portés à la connaissance du public dans des études, leur contenu étant par ailleurs propagé par le biais de l'Institut de la Banque mondiale et d'autres organisations comme l'OMC, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), et des établissements d'enseignements dans les pays en développement. Un financement additionnel est actuellement recherché pour la mise en œuvre de cette partie du programme de travail.

53. Pendant les trois années du projet initial, la Banque prévoit par ailleurs de mettre du personnel à disposition pour appuyer les activités qu'elle déploie dans les domaines des normes internationales et de la sensibilisation aux meilleures pratiques pour la réforme du cadre normatif et réglementaire, y compris l'assistance en matière de politique commerciale touchant à la réglementation et aux normes. Les travaux relatifs aux normes seront effectués en étroite collaboration avec l'Institut de la Banque mondiale.

⁵ Ce site Web est opérationnel à: <http://www1.worldbank.org/wbiep/trade/Standards.html>.

VI. UN NOUVEAU PROJET DE LA BANQUE MONDIALE POUR L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

54. Les États-Unis ont approuvé l'attribution de crédits à la Banque pour le soutien d'activités de recherche et de création de capacités concernant le commerce, les règlements et les normes en Afrique subsaharienne. Le projet se concentre sur les objectifs suivants:

- a) élaboration de cinq plans d'action nationaux visant à élargir l'adhésion aux normes internationales et l'utilisation de telles normes en Afrique subsaharienne. À cette fin, on évaluera l'incidence particulière de normes et de règlements techniques sur les échanges dans la région;
- b) recensement des besoins particuliers d'infrastructures et de capacités en Afrique subsaharienne, y compris les capacités du secteur public et du secteur privé en matière de normes, pour soutenir une expansion des marchés d'exportation et une participation fructueuse à l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- c) conception d'un réseau pilote dans la région, fondé sur les cinq plans d'action, afin d'élargir l'accès aux normes internationales et d'accroître la capacité de la région de mettre à exécution ses obligations découlant de l'OMC qui sont énoncées dans les Accords OTC et SPS.

55. L'activité de la Banque mondiale se rattache, en ce qui concerne les normes, à des enjeux essentiels de politique commerciale et à des besoins critiques en matière de développement, qui jusqu'à maintenant ont été largement inexplorés et n'ont pas été abordés dans le contexte de l'Afrique subsaharienne. Les objectifs centraux du projet de la Banque sont directement liés aux obligations découlant de l'appartenance à l'Organisation mondiale du commerce, obligations qui encouragent la participation au développement de normes internationales, et leur utilisation, le cas échéant, comme fondement de règlements techniques nationaux. Les pays en développement, y compris ceux de l'Afrique subsaharienne, ont de plus en plus l'impression que de telles normes ne reflètent pas nécessairement leurs besoins en matière de développement et de commerce, en l'absence d'une "participation réelle" de leur part.

56. De plus, les Accords OTC et SPS prévoient l'évitement et la suppression des obstacles au commerce par une harmonisation fondée sur les normes internationales. Plusieurs pays en développement ont constaté avec inquiétude que la mise en œuvre des obligations découlant de l'OMC dépend de leur aptitude à participer réellement au processus, mais il n'existe pas d'analyse systématique de la nature des obstacles à une participation effective des pays en développement, ni de la meilleure manière de garantir l'accomplissement de telles obligations, au regard de leurs besoins et intérêts particuliers.⁶

57. Il existe plusieurs exemples concrets des problèmes que connaissent les pays de l'Afrique subsaharienne au chapitre des normes et des obstacles techniques, sous l'angle des obligations découlant de l'OMC qui concernent l'utilisation et l'application de normes internationales. Ces problèmes résultent du fait que, dans la plupart des pays en développement, les investissements nécessaires pour donner effet aux obligations découlant de l'OMC dépassent les budgets publics d'immobilisations et les ressources annuelles de développement.

⁶ Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne Membres de l'OMC ont détaillé, en ce qui concerne les normes, certains problèmes liés à la mise en œuvre des engagements découlant de l'OMC, notamment la Zambie, le Zimbabwe, la Tanzanie, le Kenya, le Nigéria et l'Ouganda. D'autres détails figurent dans "The Post-Seattle Agenda of the WTO in Standards and Technical Barriers to Trade", John S. Wilson, Banque mondiale (polycopié), 2000.

58. Ainsi, dans le cadre de l'activité de la Banque dans le programme du Cadre intégré, l'Ouganda et la Tanzanie ont noté l'important besoin d'assistance pour les règlements techniques et les normes, au regard des obligations découlant de l'OMC qui sont énoncées dans les Accords OTC et SPS.⁷ Durant les préparatifs de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Seattle en novembre, plusieurs pays d'Afrique subsaharienne ont fait état de leurs besoins critiques et non satisfaits au chapitre des normes internationales.

59. Cinq pays de l'Afrique subsaharienne seront désignés pour des études de cas et des plans d'action. Les cinq pays représenteront un éventail de problèmes de développement et refléteront la diversité géographique de la région. La Banque mondiale compte dans la région d'importants réseaux de points de contact et de missions résidentes, qui interviendront directement dans l'activité se rapportant aux études de cas.

60. Dans les cinq pays, on procédera à une recherche empirique et à une collecte de données sur les normes (marchandises et produits agricoles) et les systèmes réglementaires appliqués en Afrique. L'équipe de la Banque et les partenaires africains mettront un accent particulier sur une évaluation de l'utilisation actuelle et prévue de normes internationales, en se fondant sur une analyse des relations entre les normes, la compétitivité des exportations et le commerce en Afrique subsaharienne. Au moyen d'instruments d'enquête, on recueillera une information détaillée et l'on effectuera une analyse portant sur les difficultés que comportent pour l'Afrique subsaharienne les activités d'élaboration de normes et la participation à de telles activités. Le travail d'enquête serait effectué avec des chercheurs de la région.

61. Les mécanismes existants d'échange d'informations au sein de la région seront également évalués, ainsi que la participation à l'élaboration de normes internationales, l'utilisation de normes au niveau national comme base de règlements techniques obligatoires et la définition des besoins d'infrastructure. Les organismes du secteur public exerçant des responsabilités dans les affaires réglementaires et les normes, ainsi que les organismes de normalisation du secteur privé de la région, seront également inclus dans ces enquêtes. On fera aussi une étude détaillée de la capacité des institutions publiques et des organismes du secteur privé d'obtenir, d'assimiler et de mettre à jour l'information relative aux normes internationales pertinentes.

62. L'analyse portera expressément sur les domaines offrant à la région un fort potentiel d'exportation. On pense que des normes pourraient influencer sur les coûts et sur les activités de production de tous les secteurs, encore que, dans le contexte de l'Afrique subsaharienne, l'accent serait probablement mis au départ sur des secteurs tels que l'agriculture, les aliments transformés, les fabricants à fort coefficient de main-d'œuvre (vêtements, produits chimiques, produits pharmaceutiques, etc.). Finalement, on ferait le point sur les succès et les échecs de l'Afrique subsaharienne dans la mise en œuvre des obligations commerciales multilatérales énoncées dans les Accords de l'OMC indiqués plus haut.

63. À l'aide des évaluations évoquées ci-dessus, on préparera des plans d'action détaillés destinés à renforcer, dans chacun des cinq pays mentionnés, l'accès et l'utilisation de normes internationales qui soutiennent les obligations découlant de l'OMC. Ces plans d'action renfermeront des informations, des données et des recommandations sur:

- a) les normes internationales essentielles à la compétitivité des exportations des pays concernés;

⁷ Une information détaillée concernant les évaluations de besoins dans le Cadre intégré se trouve à www.lcds.org/index.htm

- b) la modernisation requise des infrastructures et les capacités internes requises pour assimiler l'information sur les normes qui permettront de donner effet aux obligations découlant de l'OMC; et
- c) les repères à long terme permettent d'évaluer les progrès qui seront accomplis vers les objectifs de développement et objectifs commerciaux liés aux normes internationales. Il y aura une large diffusion des résultats des plans d'action dans la région, notamment par l'entremise de l'Institut de la Banque mondiale, d'ateliers et autres canaux directs.

64. Outre les cinq plans d'action, le projet donnera lieu à un rapport décrivant le plan type d'un nouveau réseau "Accès aux normes pour l'Afrique", qui communiquera l'information, les données et les connaissances sur les normes internationales liées aux obligations découlant de l'OMC. On pense que ce réseau utilisera le réseau et l'infrastructure d'enseignement à distance de la Banque mondiale. (Une fois mis en application durant les années suivantes, le réseau constituerait une source centralisée d'informations et de formation sur les normes internationales facultatives et sur les règlements techniques nationaux connexes applicables aux exportations de l'Afrique subsaharienne.) On espère que, une fois le réseau mis en application, la Banque mondiale mettra à jour la base de données et l'intégrera dans ses activités, notamment le Réseau mondial pour l'enseignement à distance de la Banque (RMED).

VII. RÉFÉRENCES

Finger, Michael et Philip Schuler, *Implementation of Uruguay Round Commitments: The Development Challenge*. Banque mondiale, Washington, D.C., 1999.

Henson, Spencer, Rupert Loader, Alan Swinbank, Maury Bredahl et Nicole Lux, *Impact of Sanitary and Phytosanitary Measures on Developing Countries*. Center for Food Economics Research, Reading, Royaume-Uni, 2000.

Hertel, Thomas W. et Will Martin, "Developing Country Interests in Liberalizing Manufactures Trade", document de recherche pour la *Réunion ministérielle de Seattle*, Seattle, Washington, 1999.

Oyejide, T. Ademola, Ogunkola, E. Olawale, and Bankole, S. Abiodun, "Quantifying the Trade Impact of Sanitary and Phytosanitary Standards: What is Known and Issues of Importance for Sub-Saharan Africa", document présenté à *Quantifying Trade Effect of Standards and Regulatory Barriers: Is It Possible?* Banque mondiale, Washington D.C.

Wilson, John S., "Technical Barriers to Trade and Standards, Challenges and Opportunities for Developing Countries presented by the World Bank" document présenté à la *Réunion du Comité des obstacles techniques au commerce, Organisation mondiale du commerce*, Genève, 2000.

Organisation mondiale du commerce, *L'Accord SPS*, OMC, Genève, 1995.

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, Organisation mondiale du commerce, *L'Accord SPS et les pays en développement*, G/SPS/W/93, OMC, Genève, novembre 1998.

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, Organisation mondiale du commerce, *Examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires*, G/SPS/12, OMC, Genève, mars 1999.

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires, Organisation mondiale du commerce, *Résumé de la réunion des 10 et 11 mars 1999*, G/SPS/R/14, OMC, Genève, mai 1999.

Banque mondiale, The Animal and Plant Health Protection Project, Document d'évaluation du projet,
6 mai 1999, rapport n° 19255-BR.

Banque mondiale, Pilot Fisheries Development Project, Document d'évaluation du projet,
13 avril 1999, rapport n° 19038-MOR.
